

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.
PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 9 juillet 2014 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

Mme. Véronique Lamoureux
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

113-07-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

114-07-2014 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 4 juin.

115-07-2014 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 9 JUILLET 2014.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 9 juillet 2014 au montant de 153,606.70\$

116-07-2014 CHEMIN CABINES DES CHUTES

Il est proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité procède à la fermeture définitive de l'ancien tronçon du chemin des Cabines de la Chute pour ouvrir à la circulation le nouveau tronçon et cela en date du 30 septembre 2014.

117-07-2014 APPAREIL ÉTALONNAGE DE DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT QUE le MDDEFP demande à tout préleveur d'eau totalisant un volume moyen quotidien supérieur à 75 m³ de mesurer (calculer) sa consommation, de maintenir son équipement de mesure en bon état de fonctionnement et faire vérifier l'exactitude de la mesure une fois par année.

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT stipule dans son Guide d'utilisation du formulaire de l'usage de l'eau potable pour les municipalités qu'il est essentiel de vérifier l'exactitude et la précision des équipements servant à mesurer les volumes d'eau.

Il est proposé par madame M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract propose l'achat commun d'une pièce d'équipement pour vérification des débitmètres avec 7 autres municipalités; soient Iles- aux Alumettes, Le village de Fort-Coulonge, Bryson, Otter Lake, Portage du Fort, Campbell's Bay et Quyon.

Le coût d'achat de l'appareil est évalué à environ 6000\$. Le coût de calibration annuel (obligatoire) de cette pièce d'équipement est évalué environ à 850\$.

Il est convenu, que chaque municipalité devra être responsable de la dépense non récurrente du coût d'installation de la pièce sur chaque débitmètre pouvant recevoir l'appareil destiné à calibrer.

118-07-2014 DEMANDE PAARRM

Proposé par M. Garry Ladouceur
et résolu à l'unanimité

D'accepter le document (priorités chemins 2014) présenté par Monsieur Jimmy Danis. Ce document décrit les travaux à effectuer par priorité sur les chemins de cette Municipalité pour l'exercice financier 2014.

119-07-2014 ENTENTES INTER-MUNICIPALE INCENDIE

Il est proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette municipalité avise les municipalité avec lesquelles elle a signé des ententes d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie que;

Advenant le non-respect des clauses de l'entente signée, le service d'incendie de Mansfield-et-Pontefract se verra dans l'obligation d'utiliser ses et seulement ses propres équipements lors d'appel en aide lors d'évènements incendiaire.

120-07-2014 DRAPEAUX MANSFIELD

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité se procure de la compagnie Imprimerie plus, 50 drapeaux à l'effigie de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

121-07-2014 BOURSE D'ÉTUDE PONTIAC HIGH SCHOOL

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité présente une bourse d'étude de 500.00\$ à un ou une élève de Pontiac High School lors de la soirée du Bal des Finissants.

Que cette Municipalité laisse le choix aux responsable des sélections, mais la bourse doit aller à une élève de Mansfield-et-Pontefract qui continue ses études à un stage supérieur et qui démontre beaucoup d'effort et de persévérance pour réussir.

Que un Conseiller sera présent à cette soirée et il lui fera plaisir de remettre cette bourse.

122-07-2014 APPUI TRAVAUX MODIFIÉS TOITURE MAISON BRYSON

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité appuie la demande de modification de travaux de revêtement de la toiture de la Maison Bryson de la part de l'association de la Maison Culturelle George Bryson au ministère de la Culture.

Que cette Municipalité croit fermement qu'un revêtement semblable à celui déjà présent serait accepté plus facilement par les citoyens et contribuables;

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité appuie toute demande de financement de la part de l'association de la Maison Culturelle George Bryson pour la rénovation du revêtement de la toiture de la Maison Bryson.

124-07-2014 **DATE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE**

Il est proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité fixe le 21 septembre comme date officielle de son scrutin référendaire pour le traitement des moustiques piqueurs.

125-07-2014 **MODIFICATION DU RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL SUR LE TERRITOIRE PUBLIC EN OUTAOUAIS**

- CONSIDÉRANT QUE** La Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Outaouais (CRRNTO) désire modifier le réseau routier principal sur le territoire public en Outaouais afin de relier le tronçon du chemin Maniwaki - Témiscamingue au tronçon du chemin Bois - Franc;
- CONSIDÉRANT QUE** Le conseil des maires de la MRC Pontiac a appuyé cette recommandation lors de leur rencontre du 25 juin dernier;
- CONSIDÉRANT QUE** Le Conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract doute grandement du bienfait de relier le tronçon du chemin Maniwaki - Témiscamingue au tronçon du chemin Bois-Franc;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Pontiac est considérer la MRC la plus pauvre au Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** le fait de relier le tronçon du chemin Maniwaki-Témiscamingue au tronçon du chemin Bois- Franc engendra des pertes économiques considérables pour la région;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin Bois- Franc est le tronçon principal d'accès à la ressource pour la MRC de Pontiac et est vital pour le développement de la filière bois et récréotouristique;
- CONSIDÉRANT QUE** la grande majorité des producteurs forestiers tentent tant bien que mal à se remettre sur leurs pieds et reprendre leurs activités (Industries à Davidson, Litchfield, Shawville...);
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract ne voit ce nouvel axe comme un autre clou dans le cercueil de l'industrie forestière du Pontiac;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin Maniwaki- Témiscamingue profite depuis plusieurs années d'investissements majeurs versus le chemin du Bois-Franc qui se détériore depuis la fermeture de ses producteurs forestiers;
- CONSIDÉRANT QUE** le chemin Bois- Franc nécessite des investissements monétaires importants pour le remettre à niveau;
- CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles nous confirment depuis plusieurs années qu'il n'existe aucune source de financement Gouvernemental pour l'amélioration des chemins forestiers;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract juge que le fait de permettre l'accès aux forêts du Pontiac par ce nouvel axe routier réduira fortement toutes chances de subventions pour la remise à niveau de la partie sud du chemin Bois-franc;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Mansfield-et-Pontefract prévoit que ce nouvel axe ne fera que dévier les touristes, contracteurs et récréo-touristes vers l'accès via le chemin Maniwaki-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le fait de relier le tronçon du chemin Maniwaki-Témiscamingue au tronçon du chemin Bois- Franc plongera encore plus creux la condition économique que souffre actuellement la MRC du Pontiac;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme. Claudette Béland, conseillère

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract que faute de démontrer aucun avantage & retombés économique bénéfiques pour notre région, informe la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire de l'Outaouais, la MRC de Pontiac, toutes les Municipalités de la MRC de Pontiac, M. André Fortin, député provincial du Pontiac et Mme Stéphanie Vallée, député provincial de Gatineau, Ministre responsable de l'Outaouais et Ministre de la Justice, que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract s'oppose catégoriquement à la modification du réseau routier principal sur le territoire public en Outaouais afin de relier le tronçon du chemin Maniwaki- Témiscamingue au tronçon du chemin Bois- Franc.

Et de solliciter l'appui de tous les intervenants nommés ci-haut.

126-07-2014 TOURNOI DE GOLF CHEVALIERS DE COLOMBS

Proposé par Mme. Véronique Lamoureux
Et adopté à l'unanimité

De supporter le Club Chevaliers de Colomb conseil 7221 lors de leur levée de fonds au bénéfice de l'institut du cœur en se procurant 4 billets de 60.00\$. Cette activité aura lieu au Club de Golf Pontefract.

127-07-2014 ACHAT EQUIPEMENT CANTINE

Proposé par M. Gélineault Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité fasse l'achat, conjointement avec le service d'incendie de Mansfield-et-Pontefract des équipements de cantine (entre-autre Friteuse et plaque chauffante) de Mr. Renaud Fortin. Au coût de 1000\$.

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par le Conseiller M. Neil Gervais qu'à une session subséquente il présentera une modification au règlement de zonage numéro 198-2004. Le but de cette modification est de permettre les classes d'usage H-1 à H-4 du groupe habitation, C-1 à C-3 du groupes commerces et services et CT-1 à CT-3 du groupe commerce touristique dans la zone I-17.

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par le Conseiller M. Neil Gervais qu'à une session subséquente il présentera concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 115, 117, 120, 121, 126 et 127.

ET J'AI SIGNÉ CE 9 juillet 2014.

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

128-07-2014 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21:10 heures.

Kathleen Bélec...

Mme Kathleen Bélec
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier